

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 11 MARS 2016			
<b>PRESENTS (conseillers)</b>	BARJOU Jean-Pierre	TRILLES Jean-Paul	FITZPATRICK Marion
	PORROT Christophe	LACHEZE Marie-Renée	WILKES Colin
	MORENAS Monique	BROCHEC Christian	TAILLARDAT Denis
	VALDATI Didier	MAZET Mylène	
<b>ABSENTS EXCUSE</b>	LALOUE Elodie	MONNEY Carine	
<b>ABSENT</b>	FAVEREAU Thierry		
<b>PROCURATION</b>			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	BARJOU Jean-Pierre		

## 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 4 mars 2016)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

## 2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

### 1) – Proposition achat immeuble sis 18 rue Eugène Mazelié :

Vendredi 11 mars, M. le Maire et M. BARJOU ont rencontré M. et Mme BROSOLO. Suite à négociation, en s'appuyant sur l'évaluation réalisée par le Service des Domaines et au vu des travaux nécessaires, M. et Mme BROSOLO seraient disposés à vendre leur immeuble qui abritait la boucherie, sis 18 rue Eugène Mazelié, section AB parcelle n°440, d'une superficie de 271 m<sup>2</sup>, à la commune pour un montant de 70 000.00 € plus les frais de notaire, mais à condition que la transaction se fasse vite.

A la suite de ce premier rendez-vous, M. le Maire et M. BARJOU ont aussi rencontré le candidat à la reprise de la boucherie à Lauzun. Ils se sont mis d'accord sur les conditions, à savoir que la commune de Lauzun achète l'immeuble et loue le rez-de-chaussée au futur boucher. La commune prendrait à sa charge les travaux de réfection du carrelage, changement des deux portes d'accès côté rue Eugène Mazelié, la création de WC au RDC, la démolition de la cheminée, l'enlèvement du lambris et la mise aux normes de l'électricité. Le nouveau boucher quant à lui assumerait les travaux de peinture, la réfection du mur dé-lambrissé, la mise aux normes de la chambre froide.

Le nouveau boucher s'engage à verser un loyer de 450 € mensuel à la commune la première année, puis 500 € la deuxième année, par la suite le loyer sera révisé en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE à chaque date anniversaire de la prise d'effet du contrat de location. Il s'engage aussi à racheter le matériel mis à sa disposition au terme de la première année d'exploitation.

Le logement situé à l'étage n'est pas habitable dans l'immédiat, mais 80 % des travaux de réhabilitation devraient pouvoir être fait en régie. Ce qui signifie un loyer supplémentaire à venir pour la commune. Compte tenu des bonnes capacités d'autofinancement et d'emprunt de la commune, ainsi que du potentiel d'amortissement de l'opération par les revenus locatifs, il est proposé au conseil de réunir la commission des finances afin de retenir le meilleur financement possible. Au cours des différentes interventions des conseillers, il apparaît nombre d'arguments favorables à cet achat qui permettrait de réactiver rapidement l'attractivité commerciale de la rue Mazelié.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- décide de se porter acquéreur de la parcelle n° 440, section AB pour 70 000.00 € plus les frais de notaire,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

## 2) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus :

- a – Petit Casino : réouverture dès le samedi 19 mars 2016, avec de nouveaux gérants,
- b – Suite à la dissolution de l'association Lundi Lunches Crisis Support, cette dernière a versé un don au profit du centre d'action sociale de la commune d'un montant de 1 000 €,
- c – Rappel cérémonie du 19 mars samedi à 10h15 rassemblement sous la Halle,
- d – Cirque Bauer présent sur le parking de la salle polyvalente ce week-end du 19 et 20 mars,
- e – Il a été reçu une demande de place de parking réservée rue de Renfort, les élus s'y opposent,
- f – Le logement de l'ancien presbytère pourrait être reloué à partir de juillet mais à condition que la baignoire soit remplacée par une douche, pour rappel le loyer a été fixé à 350 € mensuel, les élus donnent leur accord,
- g – L'Association Nationale des Retraités Agricoles du 47 invite M. le Maire à assister à leur assemblée générale et demande au conseil municipal de voter une motion demandant la revalorisation des retraites agricoles. Les élus étudieront cette demande au prochain conseil municipal,
- h – Projet d'enfouissement des lignes avenue de Schlierbach : l'étude est toujours en cours par le SDEE 47 mais le chantier devrait commencer à l'automne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.**

